

# MESSEAGER DE TAITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

MARQUETTE — No 1



TE VEA NO TAITI.

MARANA-HAA 7 NOVEMBRE

PRICE DE L'ABONNEMENT (annuel) :  
Un an... 12 francs. 60 centimes.  
Six mois... 6 francs. 30 centimes.  
Trois mois... 3 francs. 15 centimes.

10 numéros : 2 francs.

On s'abonne  
AU BUREAU DE LA POSTE.

Tout ce qui concerne les armements, s'adresser au Bureau de la Poste.

PRICE DES ANNÉES (au complément) :  
Les deux dernières années... 1 franc 50 centimes.  
Les deux dernières années et plus... 2 francs.

Les années antérieures et plus... 2 francs 50 centimes.  
La première année... 1 franc.

3-2

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Nominations. — Promotions. — Etat général du commerce et de la navigation du port de Papeete pendant le 3<sup>e</sup> trimestre 1863. — PARTIE NON OFFICIELLE. — Avis administratifs. — Etat récapitulatif des lettres et journaux reçus pendant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 1863. — Etat des départs et arrivées de la colonie pendant les trois premiers mois de l'année 1863. — Descriptif du cru de la colonie pour l'exportation au 1<sup>er</sup> novembre 1863. — Situation générale de la caisse agricole au 1<sup>er</sup> novembre. — Bulletin du Moniteur Universel du 6 et 21 octobre inclus. — Faits divers. — Movements du port. — Marché. — Tablou d'abstige. — Annonces.

Service de la Poste. — L'administration, désirant traiter pour le transport des dépêches publiques à expédier le 1<sup>er</sup> décembre prochain, invite les armateurs qui seraient en mesure d'assurer ce service à lui adresser leurs propositions.

Le troisième navire de la ligne à voiles entre Papeete et San Francisco, avec retour sur Papeete, devait partir le 20 novembre prochain; l'administration invite les armateurs qui seraient en mesure d'assurer ce service à lui adresser leurs propositions.

3-2

Etat des recettes locales effectuées pendant les trois premiers trimestres de l'année 1863.

(Extrait)

NATURE DES REÇEVES.	MONTANT des recettes.	OBSErvATIONS.
<b>Contributions sur réc. et</b>	F C	
Contributions personnelles et mobilières.	9,764 20	(1) Ces droits de douane sont établis pour ramasser à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1864, et porteront sur les marchandises de toute provenance introduites sous pavillon.
Prise de poursuite pour le recouvrement de l'impôt.	29,672 92	
Droits perçus sur l'héritage.	32 10	Il n'existe pas de droits à la sorte.
Droits de douane à Papeete et droits d'entreport (1).	90,725 33	Il n'existe pas de droit de navigation sur aucun pavillon.
Prise sur les tailles du cru de la colonie.	1,063 10	
Droits de pilotage (2).	5,312 65	
<b>Divers produits et recettes à différents titres</b>		
Droits d'enregistrement et de greffe.	23,944 34	
Droits de la cale et du portage.	2,000 00	
Produits de l'imprimerie.	2,291 80	
Produits du trésor local.	722 91	
Produits de la douane.	921 91	
Arrestations de ministre police et fourrées.	943 00	
Droits sur la délivrance des passeports.	662 00	
Produits des ventes et cotisations.	5,764 11	
Produits de la chasse.	1,017 30	
Vente de terres.	1,353 45	
<b>TOTAL.</b>	115,226 92	

Papeete, le 1<sup>er</sup> octobre 1863.

L'ordonnateur f. c. de directeur de l'intérieur.

Siglé : H. TRASTOUR.

Service des Douanes.

Etat des remboursements de denrées coloniales.

le 3<sup>e</sup> trimestre 1863.

BÉNÉFICE DES DENRÉES COLONIALES.	Denrée exportée pendant le 3 <sup>e</sup> trimestre 1863.	Expatriation antérieure effectuée pendant l'année.	Total au 1 <sup>er</sup> octobre 1863.	Valeur totale.
Huile de coco.	82011 L.	206845 L.	288856 L.	187684 L.
Noix.	409 K.	21667 K.	128779	
Oranges.	365000 N.	3384000 N.	3816000 N.	127450
Fungus et liches de mer.	"	355142 K.	385142 K.	
Jus de citrons.	2730 L.	47782 L.	465412 L.	9301
Cocos.	10000 N.	30700 N.	40700 N.	1695
Citrons.	76000 N.	45000 N.	94000 N.	1365
Arachide.	"	2720 K.	3000 K.	1200
Vanille.	"	99 K.	30 K.	349
Confitures de Goyaves.	20 K.	35 K.	55 K.	1230
		400 K.	400 K.	800
<b>Total.</b>				393467

Papeete, le 15 octobre 1863.

Le chef du service des Douanes,

Siglé : R. FOURET.

Service Postal. — Bureau Colonial de Papeete.

ETAT RÉCAPITULATIF des lettres et journaux parvenus au bureau de Papeete et de ceux expédiés de ce bureau pendant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 1863.

NOMRE de lettres.	Poids des		OBSERVATION.
	Arrivé	Départ	
2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres. — Départ du 1 <sup>er</sup> octobre.	2387 288	206 100	Chaque journal, bulletin, etc., doit en moyenne 50 grammes, pour porter les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres 1863, envois :
Total des 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres. 1863.	3097	160 120	Arrivée 1863 imprimée.
Total des 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres. 1863.	3097	162 475	Départ 475
Difference en plus p. 1863	72	182	4 150 292 851

Papeete, le 20 octobre 1863.

Le buraliste de la poste,

F. M. MUVELLE.

F. L'ordonnateur f. c. de directeur de l'intérieur,

H. TRASTOUR.

Vn : L'ordonnateur f. c. de directeur de l'intérieur,

Siglé : H. TRASTOUR.

## ESTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE ET PROTECTORAT DES ILES DE LA SOCIÉTÉ.

Service des Douanes.—Situation des Entreposés à Papeete à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1863.

DESIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITS.	QUANTITES				VALORES DE LA MARCHAN- DISE EN SUSPENSION OU EN STOCK AU 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE 1863.
		RÉSERVÉS PENDANT LA MOIS DE SEPTEMBRE 1863.	RÉSERVÉS PENDANT LA MOIS DE SEPTEMBRE 1863.	TOTAL.	VALORES DE LA MARCHAN- DISE EN SUSPENSION OU EN STOCK AU 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE 1863.	
Rouge et blanc. Viens de Champagne. de dessert.	la caisse. d°	150 J	...	...	150	...
Génière de 15 flacons.	d°	26	...	26	26	...
de 12 d°.	d°	426	...	426	426	...
de 10 d°.	d°	78	...	78	78	...
de 8 d°.	d°	30	...	30	30	...
la litre.	d°	30	...	30	30	...
Cognac.	la caisse.	156	...	156	156	...
Eau de vie.	la litre.	527	...	527	527	...
Alcool.	la caisse.	9	...	9	9	...
Vermouth.	d°	68	...	68	68	...
Liquores.	d°	20	...	20	20	...
Prix à l'eau-de-vie.	d°	36	...	36	36	...
Bière de Papeete.	d°	5	...	5	5	...
Bière française.	la caisse.	75	...	75	75	...
Alcool.	la caisse.	44	...	44	44	...
Café.	le litre.	37	27	64	240	37
The.	le kilog.	480	25	505	480	960
Thé.	d°	25	...	25	25	...
Thé.	la boîte.	630	...	630	630	...
Sardines.	1/4 de boîte.	700	...	700	700	...
Fruits au vinaigre.	la caisse.	5	...	5	5	...
Sauces en bocal.	le kilog.	1,448	...	1,448	1,448	...
Sauces en bocal.	d°	700	...	700	700	...
Piges à fumer.	la grasse.	125	...	125	125	...
Verres à boire.	le cent.	350	...	350	350	...
Garnies.	la douzaine.	65	...	65	65	...
Dans.	la tasse.	2	...	2	2	...
Chemises de couleur.	la douzaine.	...	...	...	...	...
Chemises blanches.	la douzaine.	...	...	...	...	...
Indiennes.	le mètre.	26,130	...	26,130	26,130	...
Meules.	d°	5,782	...	5,782	5,782	...
Coton crassé.	la boîte.	4,330	...	4,330	4,330	...
Chemises de laine.	la douzaine.	6	...	6	6	...
Pastas de coton.	l'uo.	50	...	50	50	...
Gibets de coton.	la douzaine.	50	...	50	50	...
Fil et bobines.	la grasse.	10	...	10	10	...
Foulards.	la caisse.	19	...	19	19	...
Bouchons.	le mille.	10	...	10	10	...
Bois de sapin.	mètre cube.	55+500	12	42	840	...
Scieries pour maîtres.	la caisse.	70	4	4	9	3,135
Cordelettes.	d°	...	...	...	...	...
Vin en fer.	la grosse.	73	...	73	73	...
Vin en canne.	d°	30	...	30	30	...
Vitrilles.	d°	4	...	4	4	...
Pois et repasées.	la grasse.	19	...	19	19	...
Raisins.	la paire.	129	...	129	129	...
Ciseaux de charpente.	la douzaine.	125	...	125	125	...
Coutalets de boucher.	le kilog.	190	...	190	190	...
Tache à chiper.	la grasse.	125	80	80	320	...
Couteaux de cuisine.	la grasse.	94	...	94	94	...
Cartes marinières.	l'ame.	45	...	45	45	...
Papier à enveloppe.	la rame.	24	...	24	24	...
Caquelots en drap.	la douzaine.	40	...	40	40	...
Broches à poudre.	25.	...	25	25	25	...
Hillard.	l'uo.	...	...	...	...	...
Peinture.	le kilog.	1,338	...	1,338	1,338	...
Savons.	d°	5,256	...	5,256	5,256	...
Boissons.	d°	451	...	451	451	...
Champignons de Paris.	la boîte.	10	...	10	10	...
Parapluies en coton.	la caisse.	72	...	72	72	...
Médecines.	la caisse.	6	...	6	6	...
Biscuits à thé.	d°	4	...	4	4	...
Perfume.	le kilog.	15	...	15	15	...
Examine.	le mètre.	80	...	80	80	...
Bâtons.	la douzaine.	45	...	45	45	...
Capucines.	le mille.	5	...	5	5	...
Habits.	d°	60	...	60	60	...
Poings de malles.	la douzaine.	50	...	50	50	...
Haches.	d°	7	...	7	7	...
Mâles de Chine.	jeux.	3	...	3	3	...
Chandails.	le kilog.	50	...	50	50	...
Gâteaux.	d°	...	...	...	...	...
Doucains.	la boîte.	...	...	...	...	...
Perruques.	d°	...	...	...	...	...
		6	8	460	8	180
						11,412.00
						84,223.50

VU :  
L'Ordonnateur, f. f. du Directeur de l'Intérieur,  
Signé : H. TRASTOUR.PAPEETE, le 15 octobre 1863.  
Le Chef du Service des Douanes,  
Signé : R. de FOUGERES.

## SECRETARIAT GÉNÉRAL.

Situation générale de la Caisse agricole de Papeete  
au 1<sup>er</sup> novembre 1863.

(Arrêté du 30 juillet 1863, art. 13, § 2.)

ACTIF.	F. C.
Stocks en caisse.	4,081.95
Dépôts en trésor.	33,000.00
Prêts à l'agriculture.	1,000.00
Intérêts échus.	15.00
Valeurs des terrains acquis, suivant le prix d'achat.	3,020.00
TOTAL.	35,609.95
Dépôts remboursables à vue.	25,804.15
Intérêts échus.	421.15
Sommes disponibles (1).	16,015.95

(1) se décomposent comme suit :

	G.
Argent déposé.	12,189.80
Prêts à l'agriculture et autres.	10,000.00
Total des terrains acquis.	3,220.00
Total égal.	16,015.95

Mouvement des fonds du 5 août (jour de l'ouverture de la caisse) au  
34 octobre 1863.

RECETTES.	F. C.
Subvention de la colonie.	16,100.00
Dépôts faits par les habitants.	25,680.00
Ventes de terrains.	10,550.00
Location et produits de divers terrains.	53.00
Fonds reçus du trésor.	4,000.00
DÉPENSES.	
Dépenses de la caisse (impressions et salaire d'agent).	863.25
Achat de terrains.	12,370.00
Prêts à l'agriculture.	4,800.00
Dépenses du comité agricole et primes à l'agriculture.	42,063.70
Dépôts au trésor.	37,000.00
En caisse.	4,584.95

Certifié :  
L'Ordonnateur p. i.,  
H. TRASTOUR.Certifié conforme aux écritures :  
PAPÉETE, le 1<sup>er</sup> novembre 1863.  
Le Secrétaire-Trésorier.  
FAUCOMPRE.

(Voir le SUPPLEMENT, pages 207-210.)



ESTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie ET PROTECTORAT DES îLES DE LA SOCIÉTÉ.

DOUANES DE TAIWAN

**ÉTAT** général du commerce et de la navigation pendant le 3<sup>e</sup> trimestre 1865.

*L'Orphéoniste f. f.* de Directeur de l'intérieur.  
Signt : H. Tastout.

Chef du service des douanes,  
Signé : R. de Foucault

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

## TRIBUNAL CIVIL.

*Séance du 16 octobre 1863.* — Le tribunal valide une action opérée contre le sieur Laprade, bûcheron à la Nouvelle-Zélande, accusé d'avoir dérobé au sieur Boisseau, négociant, toutefois sans préjudice à la sécurité et au repos de la somme de 99 francs, cinq centaines des condamnations prononcées à son profit contre le sieur Perrot d'Inoy, ouvrier peintre, par jugement du tribunal de paix, du 19 septembre dernier, démenti, enrégistré et signifié, sur les sommes dues où pourraient l'être au sieur Perrot d'Inoy; et laissez les dépens à la charge du demandeur, sauf son recours contre le défendeur.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

*Audience du 19 octobre 1863.* — Le tribunal a déclaré incomptent pour connaître de l'action civile intentée par le sieur Salles, bûcher à Papeete, contre le sieur Boisseau, négociant, pour diffamation verbale, et renvoie l'affaire au tribunal de simple police, en laissant les frais à la charge du demandeur.

## TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

*Audience du 24 octobre 1863.* — Le tribunal condamne le sieur Bodin, débiteur à Papeete, à 25 francs d'amende et aux dépens, pour contrevention à l'article 24 de l'arrêté local du 6 novembre 1859.

## TRIBUNAL DE PAIX.

*Audience du 24 octobre 1863.* — Le tribunal renvoie le sieur Fioret des Fins de l'action qu'il avait intentée au sieur Bastante, résidant pour la remise d'un cheval prêté; ledit sieur Bastante, ayant préalablement offert au sieur Fioret de lui remettre sur son estimation le prix de cet animal, mort d'accident pendant qu'il en était détenteur.

(Extrait de l'Economie Français du 10 novembre 1863).

## TATI.

Voici, d'après le *Messager de Tati* le mouvement commercial du port de Papeete, pendant l'année 1862 :

Importations.	9,787,947 fr.
Exportations.	1,698,077

Total. 11,485,024 fr.

sur lesquelles il a été perdu 105,008 fr. 19 c. de droits.

Le port a été fréquenté par 468 bâtimens entrés, 166 bâtimens sortis, jaugeant 14,025 tonnes à l'entrée, 14,003 à la sortie. Il est arrivé 775 passagers, et il en est parti 724. Quelques chèfs des îles Tuamotu ont fait construire à Papeete de petites chioghes pontées très-propres à assurer les communications entre la flottille et le chef-lieu.

Un jardin botanique a été créé en 1862 et donne déjà, après quelques mois d'existence, des résultats satisfaisants. Pour imprimer aux cultures un peu plus vive intensité, l'administration locale a institué des récompenses pour les meilleures productions. Le résultat de ce concours semble-t-il, pour un début, et il est à craindre qu'il n'en résulte une excitation artificielle et des haines factices dans la valeur des terres, des salaires et des produits. De bons règlements de douane, de police, et d'approvisionnement, la liberté civile, administrative et économique, avaient plus la colonisation dans les établissements anglais que toutes les primes dans les possessions françaises. Le départ de 724 passagers, en échange de 775 arrivés, ne donne pas une haute idée de la puissance attractive du régime taïtanien.

Le *Messager de Tati* fournit encore le curieux relevé suivant du mouvement postal :

Lettres arrivées en 1862.	4,567
Lettres parties en 1862.	5,184

Poids des journaux et imprimés arrivés.	803,098
de	au départ.

d° au départ. 276,179

On pourrait mesurer probablement le degré de civilisation d'un pays au nombre de ses lettres et au poids de sa correspondance internationale.

Nous publions aujourd'hui un numéro de huit pages, astant pour faire place aux diverses statistiques locales que pour nous mettre à jour avec les bulletins du *Moniteur Universel* reçus par le dossier arrivage.

Désavantagé ces bulletins, qui forment une chronique aussi intéressante qu'autentique des principaux événements du monde, seraient forcés entre nos quatre panneaux du *Messager*, qui suivront l'actualité mondiale de chaque courrier européen.

## BULLETINS DU MONITEUR UNIVERSEL.

## (Bordeaux 6 et 8 octobre.)

Le roi des Belges est arrivé à 3 ostend à Ostende, accompagné du duc et de la duchesse de Brabant, du comte de Hainaut, de la reine Louise et du comte de Flandre. La famille royale a été accueillie avec un vif enthousiasme, tant par la population que par les nombreux étrangers qui se trouvent en ce moment à Ostende.

En Espagne, la démission du ministre des finances aurait été acceptée. Le ministre des travaux publics prescrivit sa place, et M. Alouez Martínez fut nommé au poste de ministre des finances.

Les derniers courriers du New-York du 26 juillet, modifiaient dans leurs nouvelles du théâtre de la guerre en Virginie. Le général Lee, après avoir reçu, disent les dépêches, un renfort de 16,000 hommes, commandés par le général Hill, sera rattaché au nouveau corps et pris sur le haut Potomac une position où il menacerait de nouveau le Maryland et Washington. Le général Meade semblerait même se porter de ce côté pour prévenir une nouvelle invasion du Nord. Certains correspondants pensent que le général Lee ne veut, par cette manœuvre, que donner le temps d'évacuer le fort Sumter par les confédérés dans le Maryland et en Virginie ainsi que la recette annuelle de la ville de la Suwanee.

Dans l'Oho, où l'on disait le corps de Morgan entièrement dispersé, une dépêche du 25 juillet dit, au contraire, que ce chef manœuvre encore à la tête de 10,000 confédérés. Les dernières nouvelles de Charleston, dates du 19, constataient que le siège continue dans des conditions douteuses. Les succès des fédéraux continuent dans le Tennessee et sur Mississippi.

La tranquillité semble rétablie à New-York, où les arrestations continuent. Mais la conscription a excité des troubles graves dans le Maryland, où l'on a attaqué les officiers d'enrôlement et mis le feu à leurs propriétés.

## [Extraites du 7 octobre.]

Une correspondance de Yedo apporte des nouvelles plus satisfaisantes du Japon. Le Taïcon, tout en déclinant l'offre qui lui avait été faite par les représentants de la France et de l'Angleterre de lui prêter appui contre les Dalmates récalcitrants, a exprimé sa vive reconnaissance de la démarche amicale des puissances, et a déclaré son intention de suivre une politique favorable à l'extension des relations commerciales avec les deux nations.

Quant aux réclamations de l'Angleterre, le souverain japonais s'est montré prêt à satisfaire aux demandes d'indemnité. Son représentant à Yedo a demandé seulement que le règlement définitif de cette question fût remis à l'époque du retour du Taïcon dans sa capitale, mais il a offert de payer immédiatement un à-compte considérable. La correspondance en question fait remarquer que ces réclamations sont dues à l'énergie attitude des amis-français et anglais, qui, en outre, a mis à l'abri de toute atteinte la vie et la fortune des résidents et étrangers.

La Gazette de Vienne annonce, dans sa partie non officielle, que l'empereur François-Joseph a adressé, sous la date du 31 juillet, à tous les souverains allemands ainsi qu'aux sénats des villes libres, une lettre autographe dans laquelle il les invite à se réunir pour prendre en considération la question d'une réforme fédérale répondant aux besoins du temps. L'empereur propose une réunion à Francfort le 16 octobre prochain.

La Rte des pionniers allemands a eu lieu à Leipzig le 5 octobre. Plus de vingt mille entre eux figuraient dans le cortège solennel qui a traversé la ville. Le défilé a été suivi par le cortège de l'Allemagne, composé d'un grand nombre de représentants; les Autrichiens étaient au nombre de huit cent. Le duc de Saxe-Cobourg, l'Electeur de Hesse et le ministre saxon M. de Beuste se trouvaient présents à Leipzig. Ce dernier a prononcé un discours qu'il a terminé par un toast à l'union de la grande patrie allemande.

Les nouvelles de la Lituanie parlent d'un engagement important dans les environs de Bialystok.

Une dépêche de Palerme annonce que les opérations contre les réfractaires et les brigands se continuent avec succès. La sécurité se rétablit dans l'Ile.

## [Extraites du 8 octobre.]

La télégraphie privée annonce que la lettre de l'empereur d'Autriche a produite une vive impression à Francfort. On dit que ce souverain doit se rendre le 16 dans cette ville, accompagné de ses ministres.

Le séan de Tübingen a approuvé, après une courte discussion, les dispositions relatives à la répression des brigandages, déjà adoptées par la chambre des députés.

Le gouvernement de Tübingen organise une expédition contre les tribus du Caucase, qui sont toujours en insurrection.

L'ambassadeur du Danemark a été accueilli avec enthousiasme au Parlement.

Aux États-Unis la conscription a rencontré une résistance très-vive dans plusieurs villes de l'Etat du Maine. A Kingfield, les officiers chargés du tirage au sort ont été attaqués par le peuple et chassés de la ville. Le général confédéré Maury, à Mobile, a apelé tous les hommes capables de porter les armes à la défense du pays. Ses divers autres amis du Sud, dont le général Price, ont été tués. Le général fédéral Rosecrans a pénétré dans l'Alabama, et l'armée confédérée possède sa jonction avec l'armée de Grant.

## [Extraites du 8 octobre.]

Une correspondance de Francfort apporte quelques éclaircissements sur le sort de la réunion des souverains de la Confédération germanique provoquée par l'empereur François-Joseph. Elle annonce que le plan qui sera proposé ne sécurisera pas des principes fondamentaux de la Confédération actuelle et se contentera de les développer dans un sens plus liberal. D'après cette même correspondance, le roi de Prusse aurait refusé de se rendre à l'invitation que l'empereur d'Autriche lui avait adressée pendant son séjour à Gastein d'assister à la réunion de Francfort.

La télégraphie privée signale quelques troubles à Varsovie, un engagement dans le palais de Lublin et plusieurs réunions en Lithuanie.

Le 18 octobre, la 47e fédérale a bombardé le fort Wagner à Charlestion, et l'assaill a été donné ensuite par onze régiments sous les ordres du général Strong. L'assaill a été aussi infructueux que le bombardement. On évalue de 1,900 à 2,000 hommes la perte des troupes des États-Unis. Le 24 et le 25, le bombardement a été repris sans succès.

La démission de l'empereur de Russie a été acceptée, mais son instant.

Potemkin n'avait décidé pour but que de gagner le temps nécessaire pour mettre ses bagages et son huitre en sûreté, car il a repris sa marche rétrograde et abandonné définitivement la vallée de la Sherman-dash. On pense que le général confédéré se replie sur son ancienne position défensive de Fredericksburg, sur la Rappahannock.

On annonce pour le 15 octobre prochain l'arrivée à Francfort de la reine d'Angleterre, qui doit habiter le palais du grand-duc de Hesse. Cependant, le 14, elle a été invitée à venir voir son fils à Berlin.

Le 31 octobre, la tranquillité militaire se continua à se maintenir à Athènes; les réfractaires ont pour la plupart quitté la ville, et l'assemblée, n'étant plus en nombre, a dû suspendre ses séances. Dans les provinces on signala toujours quelques désordres locaux, par exemple à Galaxidi et à Navaria; la situation générale ne paraît pas toutefois avoir empiré.

## [Extraites du 15 octobre.]

Un cercle d'Autriche réunit pour Francfort le 14 où le 16 de ce mois. Le comte de Bischberg l'y devancera et quittera à Vienne avec le baron d'Aldenburg, chef de son cabinet. On suppose que le séjour de l'empereur à Francfort durera de huit à dix jours.

Une dépêche officielle du général Asenowkoff, datée de Kiew, dit que dans les districts soumis à son commandement les insurrections ont complètement disparu. D'autre part, la télégraphie privée annonce que l'insurrection prend un grand développement dans le palais de Lublin.

Dans le Caucase, une partie des Arméniens, peuple qui s'était soulevé contre les Turcs, a été vaincu avec les Circassiens. Les Russes armés sont obligés d'éviter trois fois, après avoir perdu cent cinquante hommes et un général.

Les journaux de Madrid annoncent la nomination de M. Parmaayara comme ministre d'outre-mer.

## [Extraites du 15 octobre.]

La télégraphie privée annonce que le grand-duc de Bade, le roi de



hésitation et des hésitations dont le commerce a déjà eu tant à souffrir. L'Assemblée générale de Montevideo du 14 juillet, la situation du général Urquiza a été changée dans la république orientale où il continue à se battre. Les succès de son invasion sur le territoire sud-américain ont été suivis d'un grand succès pour les armées de l'Uruguay et de l'Argentine. Le conflit avec Urquiza dans la ville des vapours entre le 2 et le 3 octobre. L'Argentine est en effet tenace, et le journal officiel de la capitale annonce la conclusion d'un arrangement entre les deux guerriers.

(bulletin du 20 octobre.)

La télégraphie privée annonce qu'une lettre signée par l'empereur d'Autriche et par tous les princes confédérés invite le roi de Prusse à venir à Francfort et que le roi doit remettre personnellement cette lettre au roi Guillaume. L'empereur d'Autriche est parti pour Darmstadt.

(bulletin du 20 octobre.)

Le roi de Saxe s'est rendu à Baden-Baden auprès du roi de Prusse. Les princes ont décidé que leurs conférences seraient suspendues jusqu'à leur retour. Les ministres des souverains allemands se sont réunis le 19 octobre.

L'empereur d'Autriche, revenu de Darmstadt, a passé en revue la garnison de Francfort, composée des quatre contingents autrichiens, prussiens, bavarois et francfortois.

Aux Etats-Unis d'Amérique, qui vont jusqu'au 3 octobre, n'appartient rien de moins que de la guerre. Les combats continuent sans interruption, malgré l'assassinat dans l'Iowa, qui paraît se rattacher à la conscription, mais dont il est encore impossible de déterminer la partie.

On signe quelques accords partiels aux environs de Danas. Un détachement de gendarmerie a été assailli par les bedouins du Djebel et a laissé 4 ou 5 morts sur le terrain. Quelques autres attaques du même genre ont eu lieu près de Kisrouet, et aux portes mêmes de Damas. Ces attaques à la sécurité publique causent une certaine inquiétude, à laquelle une répression énergique de la part du gouvernement ottoman pourrait promptement mettre un terme.

(bulletin du 20 octobre.)

Une dépêche télégraphique annonce que le roi de Saxe est revenu à Francfort avec un temps agréable de S. M. Guillaume I<sup>e</sup> la mission dont il s'était chargé. Persévérant dans ses résolutions premières, le roi de Prusse n'a pas consenti à prendre part au congrès des souverains allemands.

Les membres de l'association centrale des députés des divers parlements locaux de l'Allemagne (deuxième le 21, à Francfort, leur réunion annuelle), ainsi que nous l'avions annoncé, il y avait trois cents membres présents. Le comité directeur proposait d'appuyer le projet de réforme présenté par l'Autriche, à condition que celle-ci abandonnerait le projet d'une chambre de délégués, c'est-à-dire le principe de l'élection à deux dégagés, et qu'elle appliquerait à la formation du nouveau parlement qu'il propose de créer le principe de l'élection directe telle qu'il l'a été voté à la législature prolonguée en 1819 par le parlement de Francfort.

(bulletin du 20 octobre.)

Les membres de l'association centrale des députés des divers parlements locaux de l'Allemagne ont voté le 21, à Francfort, leur congrès annuel, ainsi que nous l'avions annoncé. Il y avait trois cents membres présents. Le comité directeur proposait d'appuyer le projet de réforme autrichien, à la condition qu'on appuierait le principe de l'élection directe, et que l'Assemblée des délégués, au lieu du principe de l'élection à deux dégagés, et qu'il appliquerait à la formation du nouveau parlement qu'il propose de créer le principe de l'élection directe telle qu'il l'a été voté à la législature prolonguée en 1819 par le parlement de Francfort.

(bulletin du 20 octobre.)

La question de la conscription tient toujours la place principale dans les nouvelles qui arrivent d'Amérique. Le gouverneur de l'Etat de New York a écrit à M. Lincoln, pour réclamer contre cette mesure, qu'il considère comme inconstitutionnelle. Il demande qu'elle soit suspendue et que la question soit préalablement posée devant une cour de justice. Le président a répondu qu'il ne s'opposait pas à ce que la question de légalité fut résolue juridiquement, mais il insistait pour que le recrutement soit opéré immédiatement, les circonstances ne permettant pas d'attendre l'opposition en cours de la levée en masse ordonnée dans les Etats confédérés. Aucune mesure temporaire n'est transmise du théâtre de la guerre, sauf celle de la retraite probable du général Meade, qui paraît être en voie de donner sa démission et désigner au chef du gouvernement le général Grant pour son successeur.

Une lettre du roi George, transmise par le comte Sponeck, a remué l'assemblée hongroise du décret qui avance sa majorité. Le comte Sponeck a répondu à celle-ci non que le jeune royaume avait la plus grande confiance dans le patriote et l'amour de l'assemblée.

Une rixe assez grave a eu lieu ces jours derniers dans les rues anglaises et des marchés grecs; il y a eu un certain nombre de blessés de part et d'autre, et l'état-major londonien a été contraint à s'impliquer.

Une correspondance de Constantinople donne des détails sur les révoltes chahangars qui se sont produites dans les provinces de l'Asie. Hassain-Pacha a été nommé mufti et ministre de la guerre, et Hassain-Bey ministre de la maison du sultan. Fadou-Pacha n'en conserve pas moins le titre de sénateur, qu'il connaît avec celui de grand-vizir, et ces changements sont regardés comme favorables à son influence.

(bulletin du 20 octobre.)

Les souverains allemands ont tenu le 22, à Francfort, une nouvelle conférence. Le roi de Saxe, revenu de Baden-Baden, a donné connaissance de la réponse du roi de Prusse. Les feuilles allemandes disent que cette réponse est conçue dans des termes très-nourris. Le roi Guillaume renvoie les princes du royaume qu'il les exprime de son admiration. Il a été décidé de persister dans son refus de se rendre à Francfort. Cependant le roi de Prusse aurait ajouté qu'il était disposé à prendre en très-sérieuse considération l'avis qui sortira des délibérations du congrès des souverains.

Diverses versions sont transmises, faites par les journaux allemands que par la télégraphie privée, sur les résultats de la séance. Plusieurs articles du projet de l'Autriche ont été adoptés. Pourtant le Wurtemberg, le Hanovre et le Saxe se seraient prononcés radicalement contre le projet, et les duchés de Bade, de Weimar et de Cobourg n'y auraient adhéré que conditionnellement, mais les autres Etats s'y sont montrés favorables. Une ou deux séances séparées paraissent encore nécessaires.

Le deuxième fils d'Albert-Bernard-Bretz est mort le 19 octobre. La dynastie de Brabant-Bretz est ainsi réduite à deux branche au sein d'Aschaffenburg.

La chaufferie si forte en Amérique que l'élevation de la température suffit seule à expliquer l'inaction des armées belligerantes. On signalera une vive résistance à la conscription dans l'Ohio. Une correspondance

de Baltimore annonce que la loi martiale a été maintenue dans le Maryland après la retraite des confédérés, et que, par suite des mesures prises, il n'y a pas lieu de prévoir aucune résistance au recrutement dans cet Etat.

(bulletin du 20 octobre.)

La chambre des députés de Munich a tenu le 22 octobre une séance extraordinaire. Le président a prononcé un discours dans lequel il a invité l'Assemblée à s'associer par une manifestation unanime aux efforts unitaires des princes allemands. La chambre a répondu par trois salves d'applaudissements en l'honneur des souverains réunis à Francfort.

La télégraphie privée, qui avait annoncé hier que la Saxe et le Hanovre étaient montées contre au projet présenté par l'Autriche, dit, mercredi 24 octobre, que ces deux puissances avaient également spécialisé l'œuvre de la révolution allemande, et que l'ordre du jour de l'empereur François-Joseph. L'article 1<sup>e</sup> aurait été adopté à l'unanimité, alors qu'elles objetaient du due de Saxe-Altenbourg, qui a prononcé une longue réplique du due de Saxe-Cobourg. On indique lundi comme date de la prochaine séance.

Une correspondance de Francfort constate le changement qui s'est produit dans l'assemblée centrale des divers parlements allemands. On se souvient que le rapport du comité permanent avait adhéré aux propositions autrichiennes, à la condition que le suffrage direct serait subordonné à l'affranchissement des deux députés pour l'élection des délégués. La réaction a été assez forte pour l'élection des délégués. La sécession de la Saxe et du Hanovre a été déclarée et se poursuit maintenant pour le maintien de la constitution générale. Le résultat de l'élection de Saint-Paul à la nation allemande le 28 mars 1849.

La faculté de droit de Kiel a déclaré que le commissaire royal danois n'était pas compétent pour empêcher l'assemblée des états du Sleissig de statuer sur la validité des élections.

Le prince Amédée d'Italie a quitté Copenaguen le 20 octobre pour se rendre à Taxis.

(bulletin du 20 octobre.)

Hier s'est ouverte dans tous les départements de l'Empire, la session des conseils ministériels.

Le congrès des souverains allemands réuni à Francfort continue ses travaux. Il a tenu le 24 octobre une séance qui a duré trois heures. Des vers et versions circulent sur le résultat de ces délibérations; mais, comme la télégraphie privée annonce en même temps que les princes gardent le secret sur leurs conférences, il est certain que toutes les nouvelles transmises n'ont aucun caractère de certitude.

Le Moniteur prussien publie la réponse du roi Guillaume à l'adresse des souverains. Cette réponse ne contient rien d'important qui ne soit du conseil ou des résumes qui en ont été publiés.

Le congrès des souverains allemands réuni au nom de l'empereur, aux ministres des affaires étrangères des différents Etats de l'Allemagne, un mémoire indiquant les moyens les plus propres à arriver à une prompte solution de la réforme germanique, telle qu'elle est posée dans le projet autrichien.

Le siège de Charleston continue sans incident nouveau. Les confédérés se forcent dans l'Ile James, pendant que les fédéraux préparent leur attaque sur différents points. Ils reçoivent de nombreux renforts de troupes nègres.

Le général Lee s'est tenu avec des forces considérables entre le Rappahannock et le Rappahannock, et occupe tous les détails. La valle de la James a été débarrassée des derniers éléments de cavalerie. Deux députés confédérés arrivent de Calais. Fane dit qu'il y a une grande agitation régnant dans la partie méridionale et que l'on s'attend à un soulèvement des partisans du Sud; l'autre nie le fait.

La conscription soulève toujours beaucoup de résistance à New York. Un rapport du juge avocat général à M. Seymour, gouverneur de l'Etat, déclare que le recrutement est dirigé de manière à éliger les électeurs du parti démocratique.

(bulletin du 27 octobre.)

Les feuilles allemandes contiennent de nombreuses versions sur les résultats des délibérations de la conférence des souverains allemands réunis à Francfort. L'article 3<sup>e</sup> du projet de réforme aurait été adopté avec les modifications suivantes : le directoire serait composé de six membres : l'Autriche, la Prusse et la Bavière auraient chacune une voix ; la quatrième voix appartiendrait alternativement à la Saxe, au Hanovre et au Wurtemberg ; l'héritage de Hesse et les sept grands duchés édiraient le cinquième membre, et les autres petits souverains le sixième membre.

Propos de l'article 5<sup>e</sup>, on aurait proposé une présidence alternative de l'Autriche et de la Prusse ; mais le congrès aurait décidé qu'on laisserait aux deux grandes puissances le soin de s'entendre sur ce point. Enfin, l'article 6<sup>e</sup> aurait été adopté.

Ce qu'il résulte de ces deux dernières délibérations, c'est que l'on va tirer de la reconnaissance du projet comme base convaincante de réforme, l'obligation d'en interpréter les points essentiels dans le même sens que l'Autriche.

Le général Grant a accusé les招收s de reconnaissances que nous toutes réserves, puisque, après les mêmes journaux allemands, les招收s se seraient engagés à garder le secret sur leurs délibérations.

Une dépêche privée de Constantinople annonce que le prince Couzí a adressé à la Russie une note dans laquelle il déclare définitif le séquestre des biens des couverts et affirme qu'une indemnité leur sera allouée.

(bulletin du 20 octobre.)

Les députés de Francfort prétendent que l'article 16 du projet autrichien aurait été adopté dans l'assemblée des souverains sous sa forme primitive. L'article 16 est celui qui se rapporte au mode de formation de l'assemblée des délégués. D'après un autre télégramme, la rédaction des articles 6 et 8 relatifs, le premier au directoire, le second aux questions de paix et de guerre, ne serait pas encore arrêtée. Les séances continuent.

Les députés dans l'assemblée des députés allemands, au sujet de la question allemande, ont également le 16 par le comité directeur aux souverains et aux représentants des villes libres et aux ministres des affaires étrangères à Francfort.

La loi sur la question d'agent, la municipalité de cette ville a voté trois millions de dollars afin de fournir des récompenses aux招收s tombés au sort.

Des députés émanant de sources fédérales annoncent qu'une instauration sera produite dans l'armée de Lee, et que ce général aura offert sa démission par suite des désaccords avec le président Davis. Des régiments du Texas et du Mississippi, auxquels il a été donné l'honneur de porter dans leurs loyers et serviront être renommés par la cavalerie du général Stuart. Le Missouri est rempli de guérillas séparatistes.

Les dernières nouvelles de Yedo sont du 24 juin. La citation de l'empereur japonais, en ce moment, en caractère des plus singuliers. Pourtant c'est le Japonais transmis au Taïcaou des ordres pour l'expulsion du territoire japonais de tous les étrangers, le gouvernement du Taïcaou lui-même cherche à modérer l'exécution de ces mesures et se montre disposé à écouter son appui aux représentants des puissances européennes pour la maintenue de l'état actuel. Le paiement de l'indemnité anglaise, dont la somme s'élève à 450 000 dollars, a été intégralement acquitté. Mais la ville de Yokohama, la capitale de la ville de Yokohama et de ses environs avait remis à l'amiral James, avec la faculté de placer ses forces sur les collines qui entourent la ville, afin qu'il puisse exercer la surveillance que les circonstances rendent nécessaire. Les forces dont dispose l'amiral français, jointes à celles qui commandent l'amiral Kuper, assurent complètement la sécurité des résidents étrangers.

(points saillants).

Le congrès des souverains allemands réunis à Francfort continue activement ses travaux, et les séances secrètes sont ouvertes. Mais le secret, que les princes se sont engagés à observer, paraît avoir été scrupuleusement gardé. Les journaux allemands n'apportent, en effet, sur les résolutions adoptées que des données inexactes, et il est nécessaire d'attendre de plus amples informations.

Les 3 millions de dollars votés par le conseil municipal de New-York sont également destinés à croître les ouvriers et les pâpiers. Les révoltes des États-Unis démontrent un positionnement aiguillé que le tirage au sort concernera-t-il pas une grande agitation régnerait dans les esprits; mais les autorités fédérales se seraient mises en mesure de réprimer tout mouvement en concentrant des forces impénétrables dans les environs de la ville.

Un dissident parut s'être élevé entre le président Lincoln et le général Meade, qui aurait vivement insisté pour qu'on acceptât sa démission.

Les nouvelles d'Albion annoncent que le contre-amiral d'Aberville, arrivé le 21 octobre à Paris, de la frégate "la Magicienne", a pris le commandement de la division du Levant, en remplacement du contre-amiral Touchard.

(points saillants).

La Diète de Francfort a reçu, le 27 octobre, communication de la réponse du Danemark relative aux affaires du Steigv-Holstein. D'après la télégraphie privée, cette réponse portera que le cabinet de Copenaghen ne peut réduire l'ordonnance du 30 mars, mais qu'il est prêt à examiner les propositions et à exécuter les résolutions de la Dëte, conciliaires avec les droits de la Couronne et du pouvoir législatif dans les parties non allemandes du royaume.

Les nouvelles d'Amérique sont importantes. Le 14 et le 15 octobre, l'attaque a recommencé contre Charleston. Le fort Sumter a été bombardé par les monitors et les canonniers curassés. Les déjêches, qui vont de 15 à 18 mètres, ont été causées par l'explosion d'un obus placé par les assiégeants et se contentent de déstabiliser la latte continue.

Les fedrers semblaient avoir réuni des forces considérables pour prendre cette ville, car d'autres déjêches portent que le général Meade a fait des tâchement de son armée pour renforcer les divisions de siège. Par contre, le général Lee aurait reçu des renforts considérables qui auraient porté son armée à 150 000 hommes, et il reprenait une attitude offensive. Le général Meade, affaibli, se retrouvera devant cette aggression.

A New York, la marine a refusé de sanctuarier le vote de la municipalité pour déclarer l'aliénation de son état, et déclare qu'il devrait tout sa pourvoir pour empêcher les désordres. Ainsi, le trouble, du reste, ne s'est produit pendant les journées du 19 et du 20, avançant comme les opérations du recrutement.

(points saillants).

Les télogrammes transmis aujourd'hui du Francfort fixent aujourdhui la clôture du congrès des souverains allemands. La discussion sur les points réservés à la conférence des ministres aura été terminée le 29 octobre. La séance de lundi sera consacrée aux princes à examiner le projet dans son ensemble. Les journaux allemands annoncent que l'empereur d'Autriche prononcera un discours de clôture.

Le décret de Copenaghen de S. M. le Roi George est définitivement fixé au 29 octobre. Le prince héritier et toute sa famille émigrentront le jour suivant à Londres, et disposeront d'un appartement au palais de Gloucester, et de là se rendront chez le landgrave de Hesse à Brunnenheim, près de Francfort, pour y célébrer l'anniversaire de la naissance de la princesse de Danemark. Ce sera vers le 15 ou le 18 septembre que le roi des Hébreux parvîra pour Bruxelles, Londres et Paris.

En Espagne, les partis préparent aux élections prochaines. Une fraction de l'opposition, qui se dénomme "l'opposition", moins de deux mille voix, se trouvent dispersés à cet effet, et les nobles de deux partis doivent se réunir le 31 août pour prendre une décision.

Des députés d'Amérique déclarent la correspondance qui a été envoyée au consulat des États-Unis et le gouvernement de l'Etat de New York au sujet de la conscription. La loi impériale du 15 août a été célébrée à New York avec une grande solennité, à laquelle se sont associés les autorités fédérales.

## FAITS DIVERS

Le décret adoptant la forme impériale pour le gouvernement du Mexique inspire les réflexions suivantes à un journal de Mexico, la "Sociedad".

L'Assemblée Nationale des Notables a rempli complètement sa mission : selon nous elle a suivi la partie. Ses dignes membres ont profité de leur situation, qui devait être temporaire, pour faire de l'œuvre et la dernière sécession fut une victoire. Ils ont obtenu nos voix, mais, dans l'ensemble, ils ont renoncé vers le point où nous avons abandonné soi-disant la voie de notre prospérité. Grâce à Dieu, nous ne sommes pas tombés dans l'abîme dans sa force nous possédaient la démagogie. Grâce à l'impeudable Providence, nous sommes confiés à des mains fortes et généreuses qui nous conduisent à la felicité commune !

Il est rétabli l'empire mexicain qui fut fondé dans les glorieuses journées de 1821. Au lieu des princes de Bourbon qui repousseront le trône que nous leur offrirons ; à la place du grand Iturbide, qui renoue à la couronne que la nation avait placé sur sa tête, l'Assemblée a élancé en Europe un prince dont des plus hautes qualités personnelles et administratives. L'empire mexicain, gouverné par la piété, la justice, illustré par les talents de Ferdinand Maximilien d'Autriche, aura

des bases inébranlables sur lesquelles nous établirons le bien-être futur du Mexique.

Qui peut dire combien d'empereurs et empêtrés et ce prince ; et notre opinion a été corroborée par plus de deux cent personnes des plus respectables par le caractère, la science et la probité. Ce grand événement inspire de graves réflexions.

Quel donc peurra avoir à présent ceux qui ont suivi l'opinion des meilleurs hommes de guerre français pour nous, à nos fêtes et à nos Assemblées, sans laisser en complète liberté constituer notre gouvernement et choisir un grand prince ?

Est-il alors à considérer des conséquençs ? Le magnanime Napoléon III, qui a été l'empereur, comme son siècle, un général ou un de ses pairs pour notre race ? Il n'a pas fait de mal à ses serviteurs pour nous. Il n'a vu aucun inconvenient à les nommer. Ces cosaques, l'Assemblée Nationale, il a pensé que Ferdinand Maximilien, par ses aptitudes reconnues et ses sentiments élevés, était un prince capable de restaurer et de relever cette nation bouleversée et si profondément appauvrie.

On a remarqué depuis quelque temps que, dans les régiments d'infanterie de ligne, on a fait subir une notable diminution aux épaulières des grenadiers, des soldatiers et des compagnies du centre ; au lieu d'être prononcées comme autrefois et de donner de la couleur aux épaules. Elles restotent maintenant plates et amincies comme une simple frange. L'ordre, encore peu habile à cette transformation, trouve les épaulettes actuelles moins gracieuses que les précédentes, et l'on entend dire que de personnes s'indignent de ce qu'elle a été ordonnée.

Or, la transformation de l'épaulette n'est réellement nécessaire que l'obligation est sous les hommes de garnison. Mais les manches de la capote-manteau, qui sont en usage, demandent un pardessus enveloppant au besoin leur fourrure, et préservant, en garnison comme en campagne, le capot du froid et de l'humidité.

Autrefois, au contraire, la capote, presque aussi collante que la tunique (celle des sous-officiers surtout), faisait à taillée comme ce dernier vêtement), portait réprématif, c'est-à-dire que l'on mettait la tunique en éte et la capote en hiver. Ces deux vêtements ne se portent jamais ensemble, les soldats entrant en campagne versant la tunique en magasin pour ne conserver que la capote avec laquelle elle faisait presque double emploie.

Cet état de choses avait d'innombrables inconvénients : le soldat n'était pas suffisamment couvert pendant les sorties frôles du bivouac, et, en second lieu, il portait toujours la petite tenue, jusqu'à la grande. C'est pour que le soldat puisse porter tous ses effets en campagne, au lieu d'en laisser une partie dans les garnisons, que les modifications dont il s'agit, y compris celle de la diminution du volume des épaulières, ont été effectuées.

Quand on décidez changement, il gênerait tout à ramener l'époque à sa forme primitive. On sait que, que les soldats des maisons royales ou princières portent jusqu'à présent inviolablement l'épaulette à un bouton fixé sur l'épaule à l'aide d'une patte, sorte d'attache à son extrémité d'une simple frange, dont les fils étaient posés pour les officiers subalternes et à graine d'épingle pour les officiers supérieurs. Telles est l'origine de l'épaulette, transformée depuis comme nous la voyons de nos jours.

(Monteur Universel.)

On lit dans le *Salut public* de Lyon : Un photographe anglais, M. Warner, a eu l'idée de reproduire, par le collodion l'œil d'un beau jeune homme après sa mort. Examinant cette œuvre au microscope, il aperçut distinctement sur la rétine les figures du pavé de l'atelier, dernier objet qu'il avait regardé la veille. Cet effet résulte d'autant mieux, suivant son auteur, qu'il est fait en un instant plus voisin de l'instant de la mort que de l'heure de la mort.

Si donc on reproduit par la photographie les yeux d'une personne assassinée, et si l'on opère dans les vingt-quatre heures du décès, on reproduira sur l'œil du mort, au moyen du microscope, l'image du dernier objet qui s'est présenté devant les yeux de la victime. Or, dans cet instant suprem, c'est le meurtre contre lequel ses regards en même temps que ses efforts se sont instinctivement dirigés.

Voilà donc une nouvelle et importante application de la photographie, qui déjà rendait de grands services à la justice.

On lit dans l'*Écho de Venise* du 1 octobre : Ce matin lundi, a été ouverte l'ouverture du chemin de fer de Périgueux à Agen. Un premier train, dans lequel nul n'a pris place MM. de Bouhéras et Dutie, administrateurs, désignés par le comte de Chabrol. Le longs chef de l'administration, et les ingénieurs, et les principaux fonctionnaires de la compagnie, étaient venus à l'inauguration, dans la gare de Périgueux, dans la direction d'Agen. Il n'y a pas eu de tête d'inauguration, mais la compagnie a fait distribuer des sommes importantes aux pauvres des communautés traversées. A partir d'aujourd'hui, la voie est ouverte au service des voyageurs et des marchandises.

D'une lettre très-intéressante publiée par l'*Œuvre de Brest*, nous extrayons les curieux détails qui suivent sur la situation de l'osticulture, l'élevage des bœufs dans les parages de l'Œuvre.

Depuis cinq ans, soixante-quinze millions d'hectares ont été produits à l'île de Ré, et soixante-quinze millions à Arcachon.

Jadis, Brest et Lanciale fourraient annuellement 35 millions d'hectares, mais, par une exploitation abusive et que les coûts effrénés de l'administration ne parvinrent pas à empêcher, ces deux vêchens bœufs halibut ne produisirent plus annuellement que 4 millions d'hectares.

Que l'on juge, par le simple rapprochement des chiffres que nous venons de citer, des services que rendra l'osticulture, cette industrie à peu près !

On écrit de Toulon, le 23 octobre : On a des nouvelles du l'accordéon qui, hier matin, semblait vouloir s'étendre dans les grands bois de la commune de Bormes.

Le feu a commencé sur le territoire de Puget, non par faute des bergers ou des chasseurs, ainsi qu'il l'avait d'abord supposé, mais par l'imprudence d'un pionnier qui arrosa, dit-on, brûles des fourneaux beaucoup trop près de la lisière des collines bousies.

On peut se rendre compte de l'immensité du désastre, en pensant que le feu a atteint jusqu'à 15 à 16 kilomètres de développement, et qu'il a déjà parcouru une distance de plusieurs de pays en dévorant les forêts de châtaigniers, de sapins et de chênes-lègères des communautés qui

